

Collecte des déchets alimentaires

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos déchets alimentaires peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apports volontaire déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau auprès des services techniques de Nogent-sur-Marne situés au **10 rue de la gare** ou bien d'effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr



Déchets alimentaires



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre biseau?

Rendez-vous page 10 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

